



Fiche de candidature

CATÉGORIES DANS LESQUELLES VOUS SOUHAITEZ POSTULER L'EXPÉRIENCE

1 : TYPE D'EXPÉRIENCE : *choisissez-en un seul, l'élément que vous considérez comme le plus remarquable de votre pratique.*

A) Délibération Assemblée citoyenne / atelier délibératif / loterie / théâtre législatif, planification participative...	A) Délibération
B) Décision Budget participatif / référendum / consultation / processus participatif avec vote...	
C) Citoyenneté Citoyenneté / action communautaire / conseil permanent / éducation civique / vie associative / autres initiatives de renforcement de la démocratie locale	

2 : TYPE DE GOUVERNEMENT : *n'en choisir qu'un seul.*

A) Jusqu'à 50.000 habitants (villages, petites villes, zones rurales)	
B) Ville entre 50.000 et 250.000 habitants	
C) Ville entre 250.000 et 1.000.000 d'habitants	
D) Grande métropole ou agglomération urbaine de plus de 1.500.000 habitants	
E) Gouvernement supra-locaux, régionaux, départementaux	Département de 461.000 hbts

Informations sur l'expérience candidate : *complétez les informations ci-dessous de manière claire et concise.*

Titre de l'expérience : Projet de Généralisation et de Pérennisation des Systèmes de Gestion des Ordures Ménagères GP-GOM.
Nom de la ville ou de la région : Département de Podor (région de Saint Louis)
Pays : Sénégal
Nombre d'habitants de la ville ou de la région : 461 000 hab. (projection 2022)



Fiche de candidature

Institution candidate : Conseil Départemental de Podor		
Site web de l'expérience ou de l'institution candidate : http://departement-podor.com		
Profils de réseaux sociaux de l'expérience ou de l'institution : https://www.facebook.com/CDPodor		
Date de début de l'expérience : avril 2020		
Date de finalisation de l'expérience : Octobre 2023		
Budget de l'expérience : 838 729 449 FCFA		
Type de candidature <i>(Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite)</i>	Nouvelle expérience	X
	Innovation sur une expérience existante	
	La continuité d'une expérience	
Type d'expérience <i>(Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite, il est possible de sélectionner plusieurs)</i>	Budget participatif	
	Planification participative	X
	Conseil permanent	
	Espace / atelier pour le diagnostic, le suivi, etc.	X
	Audience / forum	
	Votation / référendum	
	Assemblées / jurys citoyens / espaces de délibération	X
	Gouvernement électronique / gouvernement ouvert / plateformes numériques	
	Initiatives citoyennes / initiative législative	
Autres <i>(indiquer lesquels)</i> :		



Fiche de candidature

Objectif de l'expérience <i>(Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite, il est possible de sélectionner plusieurs)</i>	Atteindre des niveaux plus élevés d'égalité dans la participation		X
	Intégrer la diversité comme critère d'inclusion		
	Renforcement communautaire		X
	Renforcement de la citoyenneté non organisée		X
	Étendre les droits de la citoyenneté liés à la participation politique		
	Relier différents outils de participation au sein d'un « écosystème » de démocratie participative		
	Améliorer la qualité de la prise de décisions publiques grâce à des mécanismes de démocratie participative		
	Améliorer l'efficacité et la performance des mécanismes de démocratie participative		
	Améliorer l'évaluation et le suivi des mécanismes de démocratie participative		
	Améliorer une politique publique grâce à la participation active des habitants		x
Cadre territorial <i>(Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite, il est possible de sélectionner plusieurs)</i>	L'ensemble du territoire	Local	x
		Régional	
	Arrondissement		
	Quartier		



Fiche de candidature

Domaine thématique <i>(Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite, il est possible de sélectionner plusieurs)</i>	Gouvernance	X
	Éducation	
	Transport	
	Gestion urbaine	X
	Santé	X
	Sécurité	
	Environnement, Changement Climatique et/ou agriculture urbaine	X
	Nouveaux mouvements sociaux et associationnisme	
	Culture	
	Logement	
	Création d'emploi	X
	Décentralisation	
	Développement local	X
	Formation/préparation	
	Economie et finances	
	Normes juridiques	
	Inclusion sociale	X
	Tous	
	Autres <i>(indiquer lesquels)</i>	



Fiche de candidature

Objectifs de Développement Durable (ODD) associés à la pratique <i>(Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite, il est possible de sélectionner plusieurs. Vous pouvez également ajouter les cibles spécifiques)</i>	ODD1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	X
	ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	
	ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges	
	ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	
	ODD5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
	ODD6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	X
	ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	
	ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	X
	ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	
	ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	
	ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	X
	ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables	X
	ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	



Fiche de candidature

	ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
	ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres	X
	ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable	X
	ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs	X

PARTIE 2 : DESCRIPTION DE L'EXPÉRIENCE

Veillez remplir les champs suivants de manière claire et concise. Vous pouvez ajouter des liens, graphiques ou images si vous le jugez utile.

Contexte :

En 300 mots maximum, présentez le contexte culturel, géographique, historique, institutionnel et socio-économique de la ville, du territoire dans lequel se déroule l'expérience.

Le Département des Yvelines et la Région de Saint-Louis ont signé une convention-cadre de coopération décentralisée le 8 juillet 2009 pour une durée de 5 ans pour mener des actions circonscrites au Département de Podor. Un thème central de coopération a été choisi dès cette période : la gestion et la valorisation des déchets de toute nature. Suite à la mise en œuvre au Sénégal de l'Acte III de la décentralisation adopté en décembre 2013, qui a conduit à la suppression des Régions et à l'érection des Départements en collectivités locales, le Conseil départemental de Podor est devenu le partenaire institutionnel du Département des Yvelines. Une convention-cadre de coopération entre les deux Départements signée en juin 2015 est actuellement en cours.

En 2016, le Département des Yvelines a déposé un dossier auprès de l'Agence française de développement (AFD) au titre de la « Facilité de financement des collectivités françaises » (FICOL), qui a été retenu en décembre. Le projet, d'une durée prévisionnelle de 3 années à compter du mois d'avril 2017, vise à généraliser et pérenniser les systèmes de gestion des ordures ménagères dans 18 communes du Département de Podor, avec l'appui d'un service technique départemental ad'hoc. L'Agence régionale de développement de Saint-Louis, les associations Le Partenariat et la Maison des Yvelines accompagnent les deux collectivités locales pour la mise en œuvre opérationnelle du projet. Le montant prévisionnel global du projet atteint 1 174 836€ dont 689 832€ apportés par l'AFD, le reste étant à la charge des autres partenaires financiers.

Antécédents :

Expliquez les précédents et les origines de l'expérience : s'il s'agit de l'innovation d'une expérience existante, quelles sont ses origines, s'il s'agit d'une nouvelle expérience, quels sont les antécédents

Fiche de candidature

de participation dans votre ville/municipalité/région. Vous pouvez également indiquer si vous avez été inspiré par des expériences dans d'autres villes/pays. (En 300 mots maximum).

L'Acte III de la décentralisation institue la communalisation intégrale et la départementalisation. Il vise à organiser le pays en territoires porteurs de développement durable en s'appuyant sur la Constitution, qui garantit à tous les citoyens le droit à un environnement sain. Dans le secteur de l'environnement, le Département a pour mission la planification locale et les Communes ont en charge la gestion des déchets et la lutte contre l'insalubrité et la planification à l'échelle communale. Le Département a donc un rôle d'harmonisation des politiques de développement et de coordination des actions vis-à-vis des Communes.

En effet, les 22 Communes du Département de Podor peinent à fournir à leurs citoyens des services essentiels de qualité, notamment en termes de gestion des déchets. Les pratiques incontrôlées d'élimination des déchets, l'absence de collecte, entraînent un état d'insalubrité. La récupération des déchets, souvent cédée au secteur informel, représente une source importante de revenus non centralisée par les collectivités, qui pourrait pourtant contribuer à structurer la filière. Cela est dû à un déficit d'expertise technique et de capacités institutionnelles, ainsi peut-être qu'à une prise de conscience tardive des enjeux environnementaux et à des ressources financières insuffisantes. En effet, l'accentuation de la décentralisation ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des ressources des collectivités.

L'analyse des expériences de gestion des ordures ménagères dans le Département a mis en lumière des initiatives et pratiques issues de projets financés par des bailleurs internationaux, mais dont la pérennisation n'est pas acquise. Les communes se heurtent aujourd'hui à des difficultés de changement d'échelle (passer de zones pilotes à la ville entière, logique d'investissement) ou de couverture des charges (logique de fonctionnement). L'enjeu est aujourd'hui de pallier à ce déficit d'investissement qui freine la généralisation des systèmes et de renforcer les capacités des collectivités et des citoyens pour pérenniser les initiatives menées.

Objectifs de l'expérience :

Objectif général : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant en accordant une attention particulière à la gestion, notamment municipale, des déchets (ODD 11.6) au Sénégal et plus particulièrement dans le Département de Podor.

Objectif spécifique : Renforcer les compétences de gestion des déchets des communes du Département de Podor grâce à une politique départementale cohérente, afin de réduire la pollution environnementale et améliorer durablement le cadre de vie des populations.

Sous-objectifs :

- Généraliser la mise en place de systèmes participatifs et efficaces de la Gestion des Ordures Ménagères (GOM) dans les 22 communes qui composent le département ;
- Assurer la pérennité des systèmes de GOM.

Fiche de candidature

Méthodologie :

Décrivez la méthodologie de l'expérience : phases du processus, canaux de participation. (En 300 mots maximum).

La démarche méthodologique a été faite en plusieurs étapes :

Evaluation des systèmes pilotes de gestion des ordures ménagères dans les communes de Mboumba, Pété, Niandane et Aéré Lao

Actualisation et réalisation des études de faisabilité dans les 22 communes du département de Podor selon une démarche participative en incluant tous les acteurs (Maires, infirmiers chef de poste, service d'hygiène, chef de quartier, notables, groupement féminin, association sportive etc...) de la gestion des déchets à l'échelle des communes ;

Restitution des études de faisabilité en présence de l'ensemble des acteurs conviés lors des études de faisabilités ;

Signature de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la gestion des déchets entre le conseil départemental et les 22 communes et la mise en place d'un service technique départementale qui participe au suivi du projet, accompagne les communes dans l'exercice de leur compétence et s'assure de l'articulation des Plans de GOM communaux avec le Plan départemental.

Les Communes assurent la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place et la pérennisation des dispositifs de GOM au niveau communal. Les rôles et responsabilités de chacune des collectivités seront formalisés dans une convention entre le CDP et les communes.

L'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis (ARD), dans son rôle de bras technique des collectivités locales, appuie la maîtrise d'ouvrage du Département et des communes.

ONG Le Partenariat (LP) appuie la mise en œuvre du projet, par un renforcement de l'ingénierie (programmation, planification, mise en place et suivi des indicateurs, reporting).

La Maison des Yvelines (MDY) apporte un appui technique pour le suivi administratif et financier, et effectue le reporting auprès des bailleurs. Elle fait le lien entre les partenaires du Nord et sénégalais, prépare et suit les missions de terrain.

L'Unité de gestion du projet (UGP), composée des partenaires du projet (Département de Podor, MDY, LP et ARD), assure la coordination et le suivi du projet et renforce le STD.

Les populations bénéficiaires s'organisent en GIE ou association pour gérer les déchets par délégation de service.

Les comités de nettoyage communaux mis en place par les Maires supervisent et évaluent les structures délégataires chargées de la gestion du nettoyage communal.

Innovation :

Expliquez ce que vous considérez comme l'aspect le plus innovant de cette pratique. (En 150 mots

Fiche de candidature

maximum).

L'innovation principale du projet est l'approche « intercommunale » de la GOM, par la mise en place d'un Service Technique Départemental, chargé de mettre en œuvre la politique à l'échelle du Département. Le Département de Podor, dans le cadre de sa compétence générale d'appui à la coordination des interventions à l'échelle départementale, a fait le choix de se mobiliser pour appuyer les Communes dans leur propre compétence. L'initiative du cadre de concertation des collectivités du Département vise également à renforcer la cohérence des actions mises en œuvre pour atteindre les résultats envisagés dans le domaine du développement. La GOM sera une thématique privilégiée du cadre de concertation au travers du Comité Départemental de la Gestion des Ordures ménagères (CoDeGOM), ce qui facilitera la prise de décision au niveau départemental.

L'autre innovation est l'expérience pilote menée sur la valorisation des déchets qui pourra créer les conditions d'une application à l'échelle départementale.

Les populations participent à la mise en œuvre du projet par des opérations de sensibilisation dans les ménages, d'éradication des dépotoirs sauvages. En outre, elles s'organisent en GIE ou association pour assurer la délégation communale de gestion des déchets ménagers.

Inclusion :

Soulignez l'importance d'inclure autant de groupes et de populations diversifiés que possible et comment vous y êtes parvenu. (En 150 mots maximum).

Les élus locaux, les opérateurs de service et les citoyens participent efficacement à la GOM, grâce à la sensibilisation et au renforcement des capacités. Chaque groupe a un rôle qui lui est spécifique dans la mise en œuvre du projet : les élus définissent la politique publique, les opérateurs de service (association communautaires de base) gèrent la gestion des déchets grâce à une délégation de service et les populations participent en finançant le système de gestion.

Les élus municipaux, les chefs de quartiers et les structures délégataires (Président du GIE, membres du bureau, collecteurs des déchets) ont été formés sur l'hygiène, sécurité, manipulation, la gestion administrative et financière, les enjeux de la gestion des déchets etc...

Le projet prend en compte tous les groupes y compris ceux qui sont vulnérables et qui n'ont pas la capacité de s'acquitter régulièrement des redevances. En effet, la subvention municipale permet de compenser les impayés et de collecter l'ensemble des déchets ménagers.

Communication :

Quelle a été la stratégie et les canaux de communication de l'expérience pour que la population soit au courant et s'implique. (En 150 mots maximum).

Le conseil départemental a misé sur les médias locaux pour développer la communication du projet. Les radios communautaires, les mobilisations sociales autour de la thématique des déchets ont été mise en exergue pour une bonne sensibilisation sur le projet de gestion des ordures ménagères. Des émissions radios et des interviews ont été faites pour informer les populations sur les activités du projet.

Le site internet du Département de Podor (<http://departement-podor.com>), la page Facebook de la MDY et les médias nationaux (télévisions, radios) relaient régulièrement les activités du projet

En outre, l'équipe projet a intégré dans tous les supports de communication (kakémono, T-shirt, clé etc...) des messages de sensibilisation pour un changement de comportement et de gestion durable des déchets ménagers.



Fiche de candidature

Articulation avec d'autres acteurs :

*Expliquez comment l'expérience s'est articulée avec différents acteurs et processus simultanés ou préexistants. Quels rôles ces participants ont-ils assumés ? Et quel a été le degré de réussite de cette articulation. (En **150 mots maximum**).*

Dans un souci de pérennisation des systèmes communaux de gestion des ordures ménagères, le Conseil Départemental de Podor a mis en place un Service Technique Départemental (STD) et les communes ont délégué le service de collecte des déchets à des associations communautaires de base grâce à un contrat d'affermage. En effet, l'équipe du projet bénéficie de l'appui des partenaires techniques tels que l'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis, l'ONG Le Partenariat et la Maison des Yvelines pour accompagner les collectivités territoriales. La Direction de l'Environnement et des Établissements classés (DEEC) a appuyé le Conseil Départemental dans la réalisation de l'étude environnementale et sa validation.

En outre, pour favoriser une synergie des interventions du PROMOGED et du GP-GOM dans le département de Podor, ces deux institutions envisagent de signer convention de partenariat pour favoriser une gestion durable et pérenne des déchets ménagers sur le territoire du département de Podor.

Évaluation :

*Quels mécanismes d'évaluation ont été mis en place ? Développez si les citoyens ont été impliqués dans l'évaluation de la pratique. (En **300 mots maximum**).*

Les projets pilotes de gestion des déchets ménagers mis en œuvre dans le département ont donné des résultats satisfaisants car le système de traction asine utilisé permettait de faire une collecte porte à porte avec des taux de couverture de plus de 60 % dans les communes comme Mboumba. En outre, la délégation de service utilisée comme modèle de gestion a permis une bonne appropriation des populations du système et de créer des revenus pour les membres du GIE en plus de subvention municipale remise annuellement pour un montant de 1 500 000 F CFA. La structure délégataire rend compte régulièrement à la commune de la situation de la gestion.

- Un Comité départemental de gestion des ordures ménagères est mis en place. Cette instance composée par les présidents de commission environnement des communes qui assiste le comité de pilotage du projet GOM dans le suivi du projet.
- A l'instar du CODEGOM, un Comité de pilotage qui est une instance destinée à assurer la direction du projet et à en maintenir la cohérence pour une mise en œuvre optimale et mis en place. Ce cadre composé par les vingt-deux maires du Département, le Président du Conseil Départemental des Yvelines et celui de Podor a pour rôle de
- S'assurer de la conformité des activités mises en place avec les orientations et les objectifs,

Fiche de candidature

- Contrôler l'exécution technique et financière du programme, notamment s'assurer de la mobilisation des ressources financières et contrôler l'avancement des prestations et travaux à partir des rapports transmis par le Service technique départemental...
- S'assurer de la bonne exécution du suivi-évaluation
- Les populations organisées en GIE ou association gèrent la collecte des déchets dans les ménages et récupèrent les redevances mensuelles.
- Le STD effectue des visites dans les communes pour appuyer techniquement les structures délégataires mais aussi effectuent des visites à domicile pour recueillir l'assentiment des ménages par rapport au service de nettoyage et les remontent au CoDeGOM pour analyse.

Impacts et résultats :

*Décrivez les impacts et les résultats du processus. Combien de personnes ont participé et leurs profils. Quels ont été les impacts sur les politiques publiques, sur le fonctionnement de l'administration et sur les citoyens. (En **300 mots maximum**).*

En termes de résultats obtenus, une évaluation environnementale stratégique a été réalisée par un cabinet de consultance permettant au Département de disposer d'une attestation de conformité délivrée par le Ministère de l'environnement. Les vingt-deux communes bénéficiaires sont mises à niveau en équipements et infrastructures. Ainsi, treize (13) sites d'enfouissement sont opérationnels et cinq (05) sites d'enfouissement sont en cours de construction avec un niveau d'exécution avancé. Près de 10 277 ménages bénéficient actuellement de la collecte des déchets ménagers et 71 emplois ont été créés.

Le projet a permis aux collectivités territoriales de gérer les déchets ménagers qui est une de leurs compétences mais aussi d'assainir le cadre de vie des populations. La délégation de service a permis aux collectivités territoriales de réduire les dépenses de fonctionnement inhérentes à la gestion des déchets mais aussi de développer l'entrepreneuriat et la participation citoyenne dans la gestion de la cité.

Par ailleurs, la sensibilisation en milieu scolaire a permis de sensibiliser 44 écoles élémentaires et plus de 1500 élèves ont été sensibilisés sur la gestion des déchets et la nécessité d'avoir un cadre de vie propre. Ces élèves sensibilisés vont constituer des vecteurs de sensibilisation au niveau des ménages

PARTIE 3 : RÉSUMÉ DE L'EXPÉRIENCE



Fiche de candidature

Résumé de l'expérience :

*Un résumé de l'expérience : origine, objectifs, fonctionnement, résultats, le suivi et l'évaluation (N'hésitez pas à répéter des aspects déjà écrits auparavant, ce résumé est celui qui sera partagé sur la plateforme numérique pour l'évaluation ouverte et dans la publication du prix). (En **500 mots maximum**).*

Le Département des Yvelines et la Région de Saint-Louis ont signé une convention-cadre de coopération décentralisée le 8 juillet 2009 pour une durée de 5 ans pour mener des actions circonscrites au Département de Podor. Un thème central de coopération a été choisi dès cette période : la gestion et la valorisation des déchets de toute nature. Suite à la mise en œuvre au Sénégal de l'Acte III de la décentralisation adopté en décembre 2013, qui a conduit à la suppression des Régions et à l'érection des Départements en collectivités locales, le Conseil départemental de Podor est devenu le partenaire institutionnel du Département des Yvelines. Une convention-cadre de coopération entre les deux Départements est signée en juin 2015 pour une durée de cinq (05) ans. Dans le secteur de l'environnement (compétence transférée par l'Etat sénégalais aux collectivités territoriales), le Département a pour mission la planification locale et les Communes ont en charge la gestion des déchets et la lutte contre l'insalubrité et la planification à l'échelle communale. Le Département a donc un rôle d'harmonisation des politiques de développement et de coordination des actions vis-à-vis des Communes. C'est à ce titre que le Département des Yvelines et le Département de Podor ont présenté à l'Agence française de développement (AFD) le projet de « Généralisation et Pérennisation des Systèmes de Gestion des Ordures Ménagères dans le Département de Podor » (GP-GOM), dans la continuité des actions engagées dans le cadre de la coopération. La mise en œuvre du projet a permis d'assainir le cadre de vie des populations, d'avoir un service régulier de collecte des déchets, de faire participer et de responsabiliser la gestion des déchets à la population locale sous le contrôle des communes mais aussi de créer des emplois.

Nous vous invitons à partager des pièces jointes pour mieux illustrer votre expérience : vidéos, photos, documents..... Vous pouvez les envoyer via un système de livraison de documents volumineux tel que WeTransfer, Dropbox ou Google Drive.

Merci de votre participation !